## Inauguration des aménagements des abords de la Cathédrale Saint-Front

## Périgueux, le mercredi 23 juillet 2014

## Allocution prononcée par M. Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne

L'inauguration de ces aménagements réalisés aux abords de la cathédrale Saint-Front est un rendez-vous important pour la cité de Périgueux.

C'est aussi un rendez-vous attendu.

J'en veux pour preuve votre présence nombreuse qui symbolise la place de choix que la cathédrale Saint-Front occupe dans l'esprit et le cœur des Périgourdins.

La cathédrale est vraiment cet édifice emblématique qui identifie la ville et fait la fierté de ses habitants.

C'est autant plus vrai à Périgueux que notre cathédrale est un des tous premiers édifices de France à avoir été classé monument historique, puisqu'on la retrouve sur la liste établie en 1840.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir associé à cet évènement qui consacre la mise en valeur de votre ville qui compte parmi les merveilles de notre patrimoine départemental. Nous apprécions à leur juste valeur les importants travaux qui ont été réalisés en ce cœur du secteur sauvegardé de Périgueux.

Je note que le plan de sauvegarde et de mise en valeur de ce secteur sauvegardé, établi en 1970, prévoyait le pavage de cet espace historique dès que cela serait possible.

C'est aujourd'hui devenu une réalité.

Vous l'avez rappelé, le positionnement stratégique de l'avenue Daumesnil et de la place de même nom en fait une entrée remarquable de la ville, dominée par le profil de la cathédrale Saint-Front.

La requalification des ces espaces et leur adaptation aux usages de notre temps (je pense à l'accessibilité ou encore au traitement des déchets...) était donc nécessaire pour la mise en valeur de l'ensemble urbain remarquable dont nous jouissons.

Ce projet, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation, a été mené par la ville en étroite concertation avec l'architecte des bâtiments de France, dont je rappelle qu'il est le conservateur de la cathédrale.

C'est dans le cadre de cette concertation qu'a ainsi été prise la décision de recréer le muret de séparation et les piles du portail donnant accès à la porte du Jubilé, et de modifier le dessin des grilles en s'inspirant d'un modèle de l'architecte Paul Abadie.

Parallèlement à ces travaux engagés par la ville, l'État poursuit la restauration et la mise en valeur de la cathédrale dont il a la charge.

10 millions d'euros ont ainsi été consacrés depuis 2008 à l'aménagement de l'espace d'accueil, à la restauration des terrasses du cloître et à de nombreux travaux d'entretien.

D'autres travaux sont à l'étude : l'aménagement du Trésor de la cathédrale, la sécurisation du circuit de visite des coupoles, l'aménagement des espaces extérieurs et la création d'un dépôt lapidaire.

Tous ces travaux répondent à un objectif : intégrer l'édifice dans les projets de développement touristique de la ville de Périgueux tout en préservant bien sûr la fonction culturelle du lieu.

Mesdames et Messieurs, notre département dispose d'un patrimoine riche et connu qui en fait un haut lieu du tourisme en France, tourisme qui je le rappelle représente 22 % de notre économie périgourdine.

Mais il ne suffit pas que l'ensemble architectural existe ou qu'il soit classé ou inscrit au titre des monuments historiques.

Encore faut-il, comme ici à Périgueux, s'engager dans sa préservation et sa mise en valeur, afin que nos sites remarquables continuent d'être sources de développement touristique et économique. En nos qualités d'héritiers nous avons une mission : préserver notre héritage historique et accorder une importance particulière à nos monuments, qu'ils relèvent du patrimoine de proximité ou des grands sites et édifices de renommée internationale comme ici à Périgueux, qu'ils soient la propriété de l'État, des collectivités ou de particuliers.

En Dordogne, je constate avec satisfaction que la protection et la conservation des monuments sont une priorité partagée, partagée par l'État, le Conseil Général, le Conseil Régional, les EPCI et les communes.

Cette priorité est aussi partagée par nos concitoyens, je pense aux commerçants et aux riverains qui acceptent les difficultés inhérentes à ce type de chantier en sachant qu'il s'agit d'un mal temporaire pour un bien durable.

En conclusion, je voudrais rappeler les paroles de notre Ministre de la culture, Aurélie FILIPPETTI, lorsqu'elle disait : le patrimoine est une passion française et un secteur d'excellence.

Le 13 septembre 2013, à l'occasion des 100 ans de la loi fondatrice sur les monuments historiques, la Ministre s'est engagée à faire de la politique du patrimoine une priorité, en le dotant d'un cadre juridique stable et durable.

C'est dans ce cadre qu'un projet de loi a été déposé.

Cette démarche traduit bien la volonté du Gouvernement de reconnaître le patrimoine comme un élément majeur de l'attractivité des territoires et comme un levier indissociable de leur développement culturel, économique et social.

Je vous félicite tous de vous être déjà engagés avec force dans cette dynamique, avec la volonté de faire de nos collectivités, comme ici à Périgueux, les moteurs de cette politique publique de préservation et de mise en valeur de notre patrimoine à laquelle nous tenons tant.